



DÉCISION N°009/D/C-NBI/SG/2025 DU 02 JUILLET 2025 PORTANT ATTRIBUTION DÉFINITIVE DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVES AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°006/AONO/C-NGOG-MAPUBI/CIPM/2025 DU 15 MAI 2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ETANGS PISCICOLES DANS LA COMMUNE DE NGOG MAPUBI, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE URGENCE.

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) MINEPIA EXERCICE 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI, AUTORITÉ CONTRACTANTE,

*Vu la Constitution*

*Vu la Loi n°72/04/COR/PM du 18 février 1972 portant création de la Commune de Ngog-Mapubi ;*

*Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;*

*Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;*

*Vu le Décret n° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs du Tutelles sur les Communes, Syndicats de Communes et Etablissements Communaux ensemble ses textes modificatifs subséquents ;*

*Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques*

*Vu la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;*

*Vu la Loi n°2024/013/du 23 Décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;*

*Vu le Décret N° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes et établissements communaux et ses modificatifs subséquents*

*Vu l'Arrêté n°204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;*

*Vu l'Arrêté n°000173/O/MINDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection des Maires et Adjoints au Maire, à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ngog-Mapubi, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;*

*Vu le Dossier d'Appel d'Offres National ouvert N° 006/AONO/C-NGOG MAPUBI/SG/CIPM/2025 du 15 MAI 2025;*

*Vu le rapport d'analyses de la Sous-commission d'analyse des offres et le PV des travaux subséquents ;*

*Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés de Ngog-Mapubi,*

## DÉCIDE

Article 1<sup>er</sup> : La lettre-commande objet de l'Appel d'Offres National ouvert susvisé est attribuée au soumissionnaire ci-après :

Soumissionnaire	Note technique	Montant TTC Lu (FCFA)	Montant TTC Calculé (FCFA)	Ecart de calcul	Délai d'exécution	Observations /Rang
COMEXA SARL	36/37 soit 97,3%	19.892.689	19.892.689	0	3 mois	1 <sup>er</sup> /1

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fait à NGOG-MAPUBI, le 02 JUIL 2025

Le Maire

AMPLIATIONS

- MINMAP
- PREFET-N&K
- ARMP
- DDMAP/NK
- PRÉSIDENT CIPM/NBI
- DDEE/NK
- AFFICHAGE/ARCHIVES

*Ngogo Christine  
épouse Lerauville  
Maire*